

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PHYSIOLOGIE			
Code	PAEG1B80ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose l'étude d'une partie de la physiologie humaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit avoir acquis une connaissance de base en physiologie ; c'est-à-dire de pouvoir reconnaître, tout ou en partie, pour chaque système abordé, les différents organes et de détailler, avec un vocabulaire adapté, leur structure et leur fonctionnement en expliquant les mécanismes physiologiques associés.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B80ERGA Physiologie 50 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B80ERGA Physiologie 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Physiologie			
Code	16_PAEG1B80ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'enseignement aborde l'étude de la cytologie et de la physiologie musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire, digestive, rénale et endocrine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquérir une connaissance de base en anatomie et en physiologie ; c'est-à-dire de pouvoir reconnaître, pour chaque système abordé, les différents organes et de détailler avec un vocabulaire adapté, leur structure et leur fonctionnement en expliquant les mécanismes physiologiques associés.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- La cellule : généralités, éléments constitutifs: description et fonctionnement, notion de tissu
- Notion d'homéostasie, notion d'équilibre acide - base
- Tissu musculaire et innervation : description et fonctionnement des tissus musculaires squelettique et lisse
- Le système cardio-vasculaire :
 - Le cœur : notions anatomiques, description et propriétés du tissu musculaire cardiaque
 - Le réseau vasculaire : notions anatomiques, physiologie de la circulation
- Le système respiratoire : notions anatomiques, physiologie : ventilation, perfusion, diffusion des gaz, transport de gaz vers la périphérie
- Physiologie digestive
- Physiologie rénale
- Notions de physiologie endocrinienne

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia.

Dispositifs d'aide à la réussite

Proposition de questions-types.

Explications sur sollicitation des étudiants.

Ouvrages de référence

DEE UNGLAUD SILVERTHORN, Physiologie humaine, Pearson, 4ème édition, 2007

Supports

Ouvrages de référence et présentations multimédia

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit. Les réponses aux questions devront être précises et structurées. Des réponses contenant des erreurs conduiront à une perte partielle ou totale de points. En présence d'une réponse aberrante ou d'une impasse, la note de l'examen pourra être éliminatoire (note inférieure à 8/20). La matière évaluée est celle précisée sur la fiche ECTS de l'année en cours; aucune dispense partielle ne sera dès lors accordée au sein de l'activité d'apprentissage.

L'évaluation peut être divisée en différentes parties. Si la note d'une des parties est inférieure à 8/20, la note est absorbante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Pour l'année académique 2019-2020 uniquement, les étudiants ayant réussi « physiologie générale 2 » dans une année antérieure peuvent demander une dispense partielle pour les trois chapitres anciennement dispensés en « physiologie générale 2 » : physiologie digestive, physiologie rénale, notions de physiologie endocrinienne.

A partir de l'année académique 2020-2021 plus aucune dispense partielle ne sera accordée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).